



VILLECHENEVE

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
En date du 06 SEPTEMBRE 2007**

PRESENTS : MM. CRIBIER. CHAZELLES. PIQUET. GONNARD. MME CHIRAT. MM. VARILLON. DUMAS. JACQUEMOT. LACAND. SARCEY. M GRANJARD. M. NIEPCE.

ABSENTS EXCUSES : MME DUSSUYER. MME BERTHOLAT. M. GUERIN.

Secrétaire de séance : M. DUMAS

- 1) Fixe le nouveau plan de financement à établir pour le Conseil Général et la Région Rhône-Alpes relatif à l'aménagement du dernier commerce suite à l'abaissement du taux d'aide de 55% à 35%. L'opération est considérée comme non prioritaire par le Conseil Général du Rhône.
- 2) Rejette la demande de prise en charge des produits irrécouvrables sur le budget assainissement 2007 de la commune de Villechêneve formulée par le receveur municipal.
- 3) Suite à des informations complémentaires, annule la délibération portant sur le rejet de l'adhésion à l'ATESAT et décide à l'unanimité des membres présents d'adhérer pour une durée de trois ans à ce service d'aide de la Direction Départementale de l'Équipement pour un montant annuel de 253.54 euros TTC.
- 4) Approuve la décision modificative nécessaire au paiement de la facture établie par la Société OUEST ASSAINISSEMENT suite à son intervention pour le pompage des eaux usées sur la commune.
- 5) Approuve le nouveau taux de cotisation fixé par le contrat d'assurance groupe du centre de gestion du Rhône concernant le personnel communal. Le taux actuel de 6.75% est abaissé et fixé dorénavant à 6.45%.
- 6) Suite à la présentation du bilan de l'association du restaurant scolaire décide d'allouer une subvention complémentaire sur l'exercice 2007 de 700 euros.
- 7) Est informé de l'attribution par l'Etat à la commune de Villechêneve de la Dotation Globale d'Équipement sur l'exercice 2007 pour la réhabilitation de l'École maternelle et primaire d'un montant de 59 194 euros soit 40% du montant HT des travaux.
- 8) Ecoute le compte-rendu de la visite de la station d'épuration par un technicien, dans le cadre du SATESE .
- 9) Met en place une commission afin d'établir l'état des lieux du cimetière .

- 10) Valide à l'unanimité des membres présents le nom donné à l'Ecole Publique de Villechenève – l'Ecole portera donc le nom « Ecole Primaire les Milottiers ».
- 11) Est informé de l'organisation du Téléthon par l'Association les Etoiles d'Azol le samedi 01^{er} décembre 2007 à la salle polyvalente.
- 12) Délibère au sujet de différentes questions diverses.

Fait en Mairie le 07 septembre 2007

Le Maire,

J. CRIBIER